



REPUBLIQUE FRANCAISE
Département Haute-Loire - Arrondissement d'Yssingeaux - Canton de Bas-en-Basset
Commune de RETOURNAC

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE RETOURNAC
N° 2025-058

AR Prefecture

043-214301624-20250616-DEL2025_058-DE
Reçu le 23/06/2025

L'an deux mille vingt-cinq, le seize juin à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune de Retournac, légalement convoqué le onze juin deux mille vingt-cinq, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Patricia GOUDARD, Maire ;

Présents : Patricia GOUDARD, Brigitte ROCHE, Thierry BENEVENT, Anne-Sylvie MIRMAND, Jean-Claude ABRIAL, Jean-Pierre FILIOL, Christian PEYRARD, Maryse RIBEYRON, Raoul GANIVET, Carole GIGANT, David SUC, Stéphanie GRANOUILLET, Antoine MALEYSSON, Corinne TARGHETTA, Damien CASSOUX.

Absents excusés représentés : Maëlle JOLY a donné pouvoir à David SUC, Patrice WAUTHIER a donné pouvoir à Stéphanie GRANOUILLET, Pierre ASTOR a donné pouvoir à Corinne TARGHETTA, Ludovic LHOSTE a donné pouvoir à Anne-Sylvie MIRMAND.

Absents :

Christelle BLANCHER, Daniel DI-LITTA et Sébastien VINCENT

Secrétaire de séance : Stéphanie GRANOUILLET

Nombre de membres en exercice :	22
Nombre de membres présents :	15
Nombre de procurations :	4
Nombre d'absents :	7

Objet : PISCINE – Règlement intérieur

Vu la délibération 2012-106 en date du 28/09/2012 approuvant le règlement intérieur de la piscine municipale de Retournac ;

Vu l'avis favorable de la commission « Administration générale et Ressources humaines » du 12/06/2025.

Madame Brigitte ROCHE, adjointe, informe les membres du Conseil Municipal que l'intervention des gendarmes peut être nécessaire dans l'enceinte de la piscine, le présent règlement intérieur sera modifié afin de prévoir que les services de police et de gendarmerie soient habilités à intervenir et donc à pénétrer dans l'enceinte de la piscine municipale.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité :

- Approuve l'actualisation du règlement intérieur de la piscine municipale de Retournac tel que décrit en annexe.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessous.

Pour extrait certifié conforme
Le Maire,
Patricia GOUDARD